

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_139 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE)

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_139 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES (AMORCE)

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires.

Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Il est proposé d'adhérer à l'association AMORCE, à compter de l'année 2022, au titre des compétences suivantes :

- déchets ménagers,
- propreté et transition écologique (gratuit).

Un appel à cotisation annuel est envoyé chaque année par l'association, les tarifs de cotisation étant votés lors de l'Assemblée générale de l'année précédente.

Pour information, en 2022, le montant de la cotisation est de 0,0077 €/habitant ainsi qu'une part fixe de 312 €, soit pour l'année 2022 un montant de 946,10€ (dont 634,1€ de part variable correspondant à 82351 habitants – population légale 2019).

Il est également proposé de désigner le vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés en exercice, pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le vice-président délégué à la propreté des espaces publics en tant que suppléant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association AMORCE,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'adhérer à l'association AMORCE, à compter de l'année 2022, au titre des compétences déchets ménagers et propreté et transition écologique.

DÉCIDE de désigner le vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés en exercice, pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que le vice-président délégué à la propreté des espaces publics en tant que suppléant.

DÉCIDE de verser la cotisation correspondante résultant des appels à cotisation demandés par l'association.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY